

Claire Vidal EI — Conseil en organisation

5 cours de l'Intendance
33000 Bordeaux France
contact@exemple.fr
N° de SIRET : 111 222 333 00014
IBAN : FR76 0000 0000 0000 0000 000 (fictif)

Atelier Brabant SRL

Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles Belgique
TVA intracommunautaire : BE0123456789 (fictif)

FACTURE N° 2026-09-30-32

Le mercredi 30 septembre 2026

Libellé	Quantité	Unité	Montant	Sous-total
Nature de l'opération : prestations de services — mission réalisée du 07/09/2026 au 25/09/2026 — échéance : 30/10/2026 (paiement à 30 jours)				
Mission de conseil en organisation : diagnostic et trois ateliers d'équipe	8	jour	550,00 €	4 400,00 €

Total à payer
4 400,00 €

Statut du paiement

Facture en attente de paiement

N° de TVA intracommunautaire : FR00 111222333 (fictif).

Règlement par virement : IBAN FR76 0000 0000 0000 0000 000 (fictif).

Modèle fourni par yoyolo.co — entreprises, clients, numéros et IBAN fictifs à remplacer par les vôtres.

TVA non applicable en France (article 259-1 du CGI). Autoliquidation : TVA due par le preneur

Pour les clients professionnels, en cas de retard de paiement, une pénalité de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur est exigible le jour suivant la date de règlement, sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L441-10 du Code de commerce).

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due en cas de retard de paiement (art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).
Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Cette facture a été émise grâce au logiciel en ligne : 